

RÉALISATION DE TRAVAUX CONNEXES AUX OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT FONCIER

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

- Aménagement de voirie d'exploitation et travaux parcellaires résultant des opérations d'aménagement foncier définies après réalisation par le Conseil Départemental d'un diagnostic foncier, d'une pré-étude d'aménagement foncier et d'environnement, et intervention d'un expert géomètre mandaté par le Conseil Départemental.

BÉNÉFICIAIRES

- Communes - Associations Foncières.

SUBVENTION

- Subvention au taux de 25% du montant hors taxes des travaux.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Seuls les travaux expressément désignés dans le programme de travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier arrêté par la Commission Communale d'Aménagement Foncier après étude d'impact et enquête publique, pourront bénéficier d'une subvention.
- La demande d'aide devra inclure un dossier d'avant-projet détaillé.

SERVICE RESPONSABLE

PADT / DAT / Service du Développement Durable du Territoire Agriculture et Attractivité
Tél. : 04 71 46 49 28 - Email : achebance@cantal.fr

